

CONTACTS :

Nanterre, le 17 décembre 2020

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Ce jeudi 17 décembre, Patrick Jarry, maire de Nanterre, accueille le préfet des Hauts-de-Seine, Laurent Hottiaux, à l'emplacement de la future Maison de santé de Nanterre.

Cette visite marque le soutien financier de l'Etat à la construction de ce nouveau centre de santé, et à travers ce soutien, la reconnaissance de l'action essentielle de la Ville de Nanterre en matière de politique sanitaire. Bien que ce domaine ne fasse pas partie des prérogatives communales, une politique sanitaire ambitieuse est développée de longue date. Toutefois, la Ville exprime son inquiétude sur une nouvelle baisse des dotations de l'Etat et demande que le plan de relance gouvernemental intègre la situation très difficile des collectivités confrontées à des pertes de recettes importantes du fait de la crise sanitaire.

La future Maison de la santé remplacera le centre municipal de santé (CMS) Maurice Thorez - le plus important des trois CMS de la ville - qui accueille près de 11 000 patients par an pour 37 000 consultations, véritable navire-amiral de la politique sanitaire de la ville pour favoriser l'accès aux soins pour tous et lutter contre les inégalités de santé. Mais le bâtiment qui accueille aujourd'hui le CMS, situé parc des Anciennes-Mairies, n'est plus adapté à sa mission et à un exercice moderne de la médecine. Les locaux, exigus, mal isolés, ne permettent pas un accueil dans de bonnes conditions tant des usagers que des professionnels, et ne répondent pas aux conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite.

La future Maison de santé permettra de renforcer les synergies entre les services de santé et de prévention, aujourd'hui éparpillés dans la ville, en les regroupant sur un même lieu, d'accroître l'offre de soins sans dépassements d'honoraires et de contribuer à la lutte contre la désertification médicale, tout en réduisant la consommation énergétique de la ville. Les travaux, dont le montant total est estimé à 9,6 millions d'euros, débuteront en mars prochain pour une livraison prévue en 2024.

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Le CMS Thorez a été inauguré en 1949. Sa reconstruction s'inscrit dans la continuité de ce choix historique d'un service public municipal de santé, auquel la Ville consacre près de 2,5 millions par an. Avec la création, quelques jours à peine après le début du premier confinement, d'un centre Covid, la réalisation de plus de 3000 tests PCR, la participation aux actions de dépistage menées avec l'Agence régionale de santé et, prochainement, à la campagne de vaccination, la pandémie de Covid 19 a mis en exergue la réactivité des services municipaux de santé et la pertinence de ce choix.

La Ville de Nanterre accueille avec satisfaction le soutien financier de l'Etat, qui devrait participer à hauteur de 1,7 millions d'euros à la reconstruction du CMS Thorez, non sans faire part cependant de ses plus grandes craintes concernant son budget 2021. Ce budget est mis à mal par les nouvelles baisses de dotations annoncées par l'Etat, alors même que les communes sont exclues du plan de relance du gouvernement. Dans ce contexte, la Ville de Nanterre exprime ses vives inquiétudes sur sa capacité à maintenir une offre importante de service public, dont la période actuelle démontre pourtant quotidiennement le besoin.